CRAT
COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.236
Le 17 juin 2016

Projet de programme communal de développement rural d'ASSESSE

Brève description du projet

Demandeur :	la commune d'Assesse
Brève description de la commune :	l'entité, située à l'est de la province de Namur, se compose de sept villages et compte actuellement près de 6.700 habitants. Elle présente une superficie d'environ 78,2 km².
Auteur du PCDR :	le BEP
Organisme d'accompagnement :	la FRW
Projet demandé en 1ère convention:	création de liaisons communales de voies lentes (phase 1)
Date d'approbation par le Conseil Communal :	22 février 2016

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	18 avril 2016
Référence légale :	l'article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	le projet de PCDR

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune d'Assesse pour une période de validité de dix ans.

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité satisfaisante. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et synthétique les caractéristiques locales. La CRAT constate toutefois la présence de certaines données désuètes, une certaine inégalité dans la qualité des différents chapitres et des lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse pour certaines thématiques typiquement rurales, notamment pour la biodiversité, l'agriculture et la sylviculture. Cette partie I permet néanmoins de bien cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources du territoire.
La CRAT salue la qualité des documents cartographiques.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci, la priorisation des projets et les différentes démarches (tables rondes, enquêtes, recueils d'avis par courriel, consultations individuelles et collectives...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels que des associations locales organisées, des acteurs culturels et sociaux, la jeunesse et des coordinateurs de projets transcommunaux.

La CRAT estime que le diagnostic participatif repris en partie III est de bonne qualité. Celui-ci, résultant de la confrontation des parties I et II, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme d'Assesse et au processus participatif lié à l'opération de développement rural.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie IV est de bonne qualité. La stratégie définie apparaît comme cohérente, globale et transversale à la lecture des différents projets repris en partie V et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement. Celle-ci se traduit en un véritable projet de territoire commun à tous les acteurs locaux. Elle présente des objectifs cohérents par rapport aux parties I et II et ancrés dans les spécificités locales.
La CRAT apprécie fortement la méthode d'élaboration de la stratégie en fonction des piliers du développement durable et de leurs interactions et la présence d'effets multiplicateurs et d'indicateurs de résultats au niveau des objectifs.
D'une manière générale, la CRAT relève avec satisfaction l'implication des autorités communales depuis plusieurs années dans différents projets transcommunaux (GAL Pays des tiges et chavées, la Maison du tourisme du Pays de Namur...), ce qui traduit le volontarisme et le dynamisme de la commune.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie V du document, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment abouties, particulièrement en ce qui concerne celles reprises dans le lot 1 (identification des opérateurs, description du montage financier...).

S'inscrivant dans une vision globale et transversale et articulées aux dispositifs (trans)communaux, elles répondent aux faiblesses rencontrées dans les parties I et II et tentent d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de développement. Elles sont susceptibles de créer voire d'amplifier la dynamique déjà existante.
La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles retenues dans les différents lots. Elle apprécie également l'évaluation des impacts de ces fiches-projets au regard des principes du développement durable ainsi que la présence d'indicateurs de résultats pour les fiches-projets repris en lots 1 et 2, la cohérence des projets et des objectifs ainsi que la complémentarité des projets entre eux.
La CRAT regrette toutefois le manque d'ambitions en matière de logement public et s'étonne que certaines fiches-projets soient classées dans le lot 3, notamment la mise en place d'une plate-forme interservices, la sensibilisation de la population à la démocratie locale ou la création d'un conseil consultatif des jeunes. Ces fiches-projets pourraient être réalisées plus rapidement.

Quant à la partie VI relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets avec la mention des défis/objectifs poursuivis, des opérateurs (lots 1 et 2), des sources de financement (lot 1) et leur temporalité et localisation spatiale. La CRAT relève également avec satisfaction les interactions entre certaines fiches-projets.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution, à savoir la création de liaisons communales de voies lentes (phase 1, fiche 1.1), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. Elle demande toutefois de mesurer l'impact des cheminements et de leurs revêtements sur la fragmentation des habitats naturels. Ce projet d'infrastructure, en lien avec d'autres dispositifs (trans)communaux, comme le GAL Pays des tiges et chavées, le schéma de structure communal et le plan d'investissement communal, présentera des effets multiplicateurs significatifs sur le développement local.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président